

Kit ADR Sécurité Véhicule : gilet haute visibilité + triangle de sécurité

Référence : G4381023

DESCRIPTION :

Kit ADR de sécurité pour véhicule, à posséder dans tous les véhicules afin de garantir sa sécurité au bord de la route.

Ce kit de sécurité voiture contient un triangle de signalisation, un gilet de signalisation et une housse de transport. Il est obligatoire dans chaque véhicule.

Ce gilet de signalisation n'est pas un équipement de protection individuel



INFORMATION PRODUIT

Ce **kit ADR de sécurité** contient le matériel indispensable et obligatoire à avoir dans son véhicule. Grâce au gilet et au triangle, vous permettez aux autres véhicules de vous voir et ainsi limiter les risques de vous faire percuter.

Ce gilet de signalisation n'est pas un équipement de protection individuel

Après chaque utilisation, veillez à la **propreté du triangle et du gilet**, pour ne pas altérer leurs performances. A conserver dans sa housse, en milieu sec.

Contenu du kit ADR de sécurité :

- Triangle de pré-signalisation sur trépied, aux normes CE E27R
- Gilet de signalisation, 80g, tissu de corps jaune maille polyester, 2 bandes horizontales en tissu rétro réfléchissant.
- Housse de transport, tissu polyester 600 deniers.

- **Poids unitaire** : 500 g
- **Taille** : Taille unique
- **Hauteur** : 5 cm
- **Longueur** : 44 cm
- **Largeur** : 9 cm
- **Composition** : Polyester



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com

- **Poids du triangle** : 300 gr

NORMALISATION CE

- Triangle de pré-signalisation : aux normes CE E27R
- Gilet de signalisation : EN20471:2013

Vous devez avoir dans votre véhicule les équipements homologués suivants :

- Gilet de signalisation fluorescent
- Triangle de présignalisation

Le gilet doit être rangé à portée de main.

Le gilet et/ou le triangle doivent être utilisés lorsque l'immobilisation du véhicule constitue un danger pour la circulation.

Vous devez placer le triangle à 30 mètres au moins du véhicule ou de l'obstacle à signaler et allumer vos feux de détresse.

Ne pas respecter cette obligation est puni par une amende pouvant aller jusqu'à 750 €. En général, il s'agit d'une amende forfaitaire de 135 €.



Par Courrier

408 rue Albert Bailly
59290 WASQUEHAL



Par Téléphone

03 74 09 47 01
Du lundi au vendredi
de 9h à 18h



Par Fax

09 72 33 92 93
24h/24 7j/7



Par Internet

www.securinorme.com
mail : contact@securinorme.com